

UNIVALOM

Siège :

Route de Grasse  
06600 – ANTIBES  
Tél. 04.93.65.48.07

## SYNDICAT MIXTE POUR LA VALORISATION DES DECHETS MENAGERS

### EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

SEANCE DU 10 avril 2018

#### Délibération 2018-09

#### OBJET : Budget Primitif 2018

L'an DEUX MILLE DIX HUIT le 10 avril à 10h30, le Conseil Syndical dûment convoqué, s'est réuni au lieu habituel de ses séances, après convocation légale

#### Présents :

##### *Membres titulaires :*

Madame Josette BALDEN, Présidente  
Éric MELE, Michelle SALUCKI, Guilaine DEBRAS, Claudine MAURY, Michel VIANO, représentants de la Commission Syndicale et de la Communauté d'Agglomération Sophia Antipolis  
Monique ROBORY-DEVAYE, représentant de la Commission Syndicale et de la Communauté d'Agglomération Cannes Pays de Lérins  
Roland RAIBAUDI représentant de la Commission Syndicale et de la Communauté d'Agglomération du Pays de Grasse  
Alain GARRIS, Patrick LAFARGUE, Daniel LEBLAY, représentants de la Commission Syndicale  
Marie-Louise GOURDON, représentante de la Communauté d'Agglomération du Pays de Grasse

#### Procurations :

##### Membres excusés :

Jean LEONETTI, Martine BONNEAU, Patrick DULBECCO, Evelyne FISCH, Cléa PUGNAIRE représentant de la Commission Syndicale et de la Communauté d'Agglomération Sophia Antipolis  
Bernard ALFONSI représentant de la Commission Syndicale et de la Communauté d'Agglomération Cannes Pays de Lérins  
Anne-Marie BOUSQUET, Richard RIBERO, Laurent COLLIN, Guy LOPINTO, représentants de la Commission Syndicale  
Emmanuelle CENNAMO représentante de la Communauté d'Agglomération Cannes Pays de Lérins

Madame Guilaine DEBRAS est désignée en qualité de secrétaire

Le Rapporteur expose à l'Assemblée :

Nombre des Membres du  
Conseil Syndical  
Légal : ..... 38  
En exercice : ..... 23  
Présents : ..... 12  
Votants : ..... 12  
Procuration .....  
Date de la convocation :  
3 Avril 2018

Original  
 Expédition certifiée conforme à  
l'original  
Pour la Présidente,  
Le Directeur

Fabien TREMBLAY

Certifié exécutoire compte-tenu  
de la transmission pour affichage  
aux communes membres le :

Pour la Présidente,  
Le Directeur

Fabien TREMBLAY

Madame la Présidente expose à l'Assemblée qu'en conformité avec le Code Général des Collectivités Territoriales et plus particulièrement avec l'article L.1612-1, il appartient au Syndicat Mixte pour la Valorisation des Déchets Ménagers de voter son Budget Primitif 2018 dont il vient de lui être donné lecture.

Il est proposé au Comité Syndical :

- **D'APPROUVER** les décisions traduites dans l'annexe de présentation budgétaire et le rapport sur l'état et l'évolution de la dette joints ainsi que le Budget Primitif 2018 hors T.V.A. comme suit :

Oui cet exposé,  
Après en avoir délibéré conformément à la loi,  
Le Comité Syndical  
A

- **APPROUVE** les décisions traduites dans l'annexe de présentation budgétaire et le rapport sur l'état et l'évolution de la dette joints ainsi que le Budget Primitif 2018 hors T.V.A. arrêté à :

FONCTIONNEMENT

Recettes	32 122 279,49 €
Dépenses	32 122 279,49 €
Résultat	EQUILIBRE

INVESTISSEMENT

Recettes	9 878 067,79 €
Dépenses	9 878 067,79 €
Résultat	EQUILIBRE

Ainsi fait et délibéré les jours mois et an que dessus

Pour extrait certifié conforme,

La Présidente

Josette BALDEN